



Ville de LORRAINE

QUESTIONS DES CITOYENS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 13 JUILLET 2021

Vu la situation de la pandémie de COVID-19, la Direction de la santé publique du Québec autorise désormais la tenue des séances du Conseil en public, devant les citoyens, sous réserves de certaines mesures.

Les citoyens ont donc la possibilité de poser directement leurs questions aux élus, lors de la période de questions. De plus, les citoyens peuvent continuer de transmettre leurs questions ou leurs commentaires par courriel, avant la séance à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca.

Toutes ces questions et réponses sont diffusées sur le site Internet de la Ville.

SUJET : VITESSE ET CIRCULATION

Q1. J'aimerais signaler au Conseil qu'il y a beaucoup de circulation à des vitesses excessives et bruyantes, à toutes heures du jour, mais particulièrement le matin avant 7 h, le soir après 16 h et les weekends. Je constate qu'ici, à Lorraine, il semble n'y avoir aucune volonté de réduire les nuisances sonores reliées à la circulation et le service de police me dit qu'ils ne peuvent pas mettre des policiers 24 h par jour.

R1. La Ville prend très au sérieux la question de la vitesse excessive et du bruit résultant de la circulation.

La limite de vitesse maximale sur la quasi-totalité du territoire est de 30 km/h. Nous encourageons également le transport actif et nous faisons de nombreuses campagnes de sensibilisation. De nouveaux panneaux ciblant les motocyclistes ont notamment été installés récemment tout comme plusieurs indicateurs radars de vitesse.

Une importante campagne de sensibilisation routière a été déployée en 2020-2021 en collaboration avec la Régie intermunicipale de police de Thérèse-De Blainville à Lorraine et dans toutes les municipalités desservies par la Régie de police.

Enfin, nous collaborons activement avec nos policiers qui sont présents sur le territoire pour émettre des constats d'infraction aux contrevenants.

Soyez assuré que nous poursuivrons nos efforts de sensibilisation pour assurer cette qualité de vie qui nous est si précieuse.

Q2. Il y a un très haut volume de circulation sur De Gaulle dans la portion nord, principalement lié au développement du secteur Chambéry à Blainville. La quantité de voitures est exponentielle. En 2012, il y avait eu des interdictions de virage lors des heures de pointe, mais cette signalisation a été retirée.

Quelles mesures pourront être adoptées pour limiter cette circulation excessive sur le boulevard De Gaulle?

R2. Tel que mentionné précédemment, la Ville de Lorraine prend très au sérieux la sécurité et la quiétude de ces citoyens. Plusieurs analyses sont effectuées pour collecter des données qui aideront à trouver des solutions optimales.

Vous remarquerez, par exemple, que la Ville a procédé au rétrécissement de la voie, ce qui contribue à ralentir la vitesse sur le boulevard De Gaulle.

De plus, nous comptons éventuellement sur les travaux de prolongement de l'autoroute 19 pour améliorer la circulation du secteur.

Q3. Certains vélos vont beaucoup trop vite et ne respectent pas la signalisation routière à laquelle ils sont pourtant aussi tenus en vertu du *Code de la sécurité routière*.

R3. Effectivement, les cyclistes doivent agir avec prudence, respecter la signalisation routière et les limites de vitesse.

En plus de coopérer avec nos policiers, de faire de la sensibilisation via nos préventionnistes à vélos, la Ville de Lorraine a participé à une importante campagne de sensibilisation avec la MRC de Thérèse-De Blainville et la Société de l'assurance automobile du Québec. Ralentir, partager la route et faire preuve de civisme étaient parmi les objectifs visés par cette campagne.

SUJET : OUTILLAGE ÉLECTRIQUE OU À BATTERIES

Q4. La Ville de Lorraine vit actuellement une longue période d'interdiction d'arrosage qui est propice à des réflexions sur le réchauffement climatique et nos pratiques environnementales.

Depuis quelques années, les outils d'entretien, de jardinage ou de déneigement fonctionnant à batteries ou à l'électricité sont de plus en plus répandus et performants, notamment les tondeuses, les tailles-bordures, les souffleurs à feuilles, les scies à chaîne, les scies sur perches, les souffleurs à neiges, etc.

Nous en sommes à faire la transition vers les véhicules électriques, pourquoi ne pas appliquer la même réflexion vers ces différents outils?

Est-ce que la Ville pourrait bannir les outils d'entretien fonctionnant à essence à partir de 2023 par exemple? Cela diminuerait la pollution sonore tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

R4. Nous vous remercions pour votre question et pour ces réflexions environnementales qui sont effectivement essentielles.

Légalement, la Ville pourrait adopter ce type de règlement, mais sa portée et sa mise en application nous semblent être actuellement problématique. Nous pensons notamment aux entreprises privées, embauchées par les Lorrains, qui œuvrent sur le territoire, aux dépenses que cela représenteraient pour nos citoyens et aux conséquences que cela pourraient avoir sur l'entretien des terrains.

Nous pouvons aussi penser à l'entreprise qui a le mandat de l'entretien du territoire ainsi qu'au Service des travaux publics et infrastructures, qui devraient modifier l'ensemble de leurs équipements pour se conformer au règlement. Ce changement engendrerait par ailleurs des coûts très importants.

Nous croyons donc qu'actuellement la meilleure façon d'agir doit passer par la sensibilisation et par des incitatifs à modifier nos comportements.

En septembre 2020, la Ville a augmenté le plafond du budget destiné au Programme de subventions environnementales à 10 000 \$. Puis, en avril 2021, la Ville a modifié les outils visés par ce Programme de subvention pour y ajouter *une tondeuse manuelle à rouleaux, une tondeuse électrique ou à batterie et une souffleuse à neige électrique ou à batterie.*

SUJET : CONSUMMATION D'ALCOOL AU PARC LORRAINE

Q5. J'ai une question pour vous : si je vais pique-niquer au Parc Lorraine, en plein jour, est-ce que de l'alcool peut être consommé en mangeant ou si tout alcool est interdit en tout temps? Et si c'est interdit, pourrions-nous prévoir la possibilité de permettre l'alcool lors de repas comme c'est le cas dans certains parcs.

R5. Actuellement, la consommation d'alcool dans les lieux publics (incluant le parc Lorraine) est strictement interdite, en tout temps, sauf lors d'évènements spéciaux autorisés par la Ville, dont notamment la Fête nationale. Nous ne croyons pas opportun de modifier cette réglementation notamment pour préserver la quiétude et la propreté de nos lieux publics et pour éviter des débordements. Plusieurs Lorrains ont également des espaces privés (cour arrière, balcon, etc.) où il est possible pour eux de recevoir famille et amis.

SUJET : ACTIVITÉS SPORTIVES À LORRAINE

Q6. Je tiens à féliciter la Ville pour le partenariat l'hiver dernier avec le Club de Golf. Cela a été fort agréable de pouvoir marcher, faire de la raquette et du ski de fond l'hiver dernier.

R6. Merci pour ce beau commentaire. Cette activité a effectivement été fort appréciée de nos Lorrains. Pour cet été, nous vous invitons à découvrir une nouvelle activité offerte à Lorraine, soit la location de planches à pagaie et kayaks près du débarcadère à bateau, via l'entreprise WhatSUP, <https://www.whatsup.surf/>.